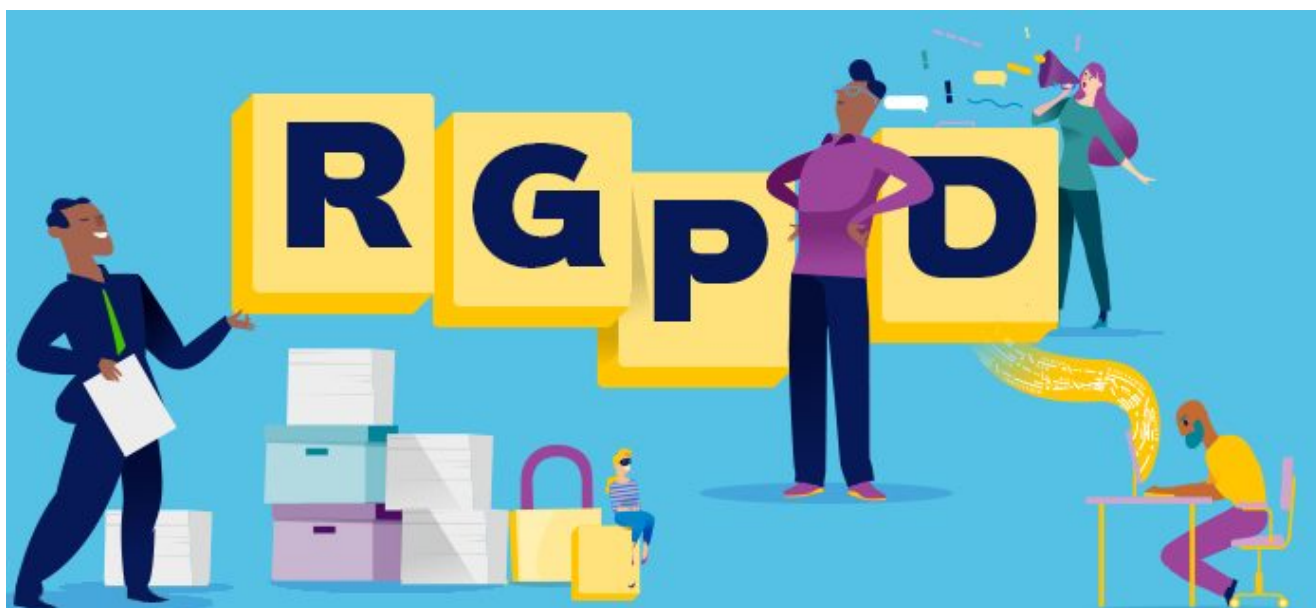


Le diocèse de Troyes présente le RGPD



Présentation générale

Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018. Dans la mesure où il s'agit d'un règlement européen, et non pas d'une directive, le texte est entré en application directement et en même temps dans tous les Etats membres de l'Union européenne. Il concerne tous ceux qui détiennent des données personnelles donc aussi les diocèses, les paroisses, les Services et les Mouvements d'Eglise.

Les 3 ambitions de ce règlement

1. **Uniformiser au niveau européen la réglementation sur la protection des données.**
2. **Responsabiliser davantage les entreprises et les associations en développant l'autocontrôle.**
3. **Renforcer le droit des personnes.**

Périmètre d'application

Les règles et les obligations du RGPD s'appliquent au traitement, automatisé ou non, des données à caractère personnel. Ainsi le RGPD concerne uniquement la protection des données personnelles rattachées à des personnes physiques. Le traitement des données, au sens de cette réglementation, fait référence à la collecte, à l'accès, au stockage, à la manipulation, à la destruction et à la consultation des données.

La mise



en place

Le RGPD demande que chaque utilisateur de données, donc le diocèse et toutes ses composantes soient en capacité de s'assurer :

- Du consentement des personnes.
- De la transparence de l'utilisation des données.
- Du droit des personnes à avoir accès à leurs données et être sûr qu'elles disparaissent si elles le souhaitent.

Pour cela le diocèse de Troyes prend 10 engagements

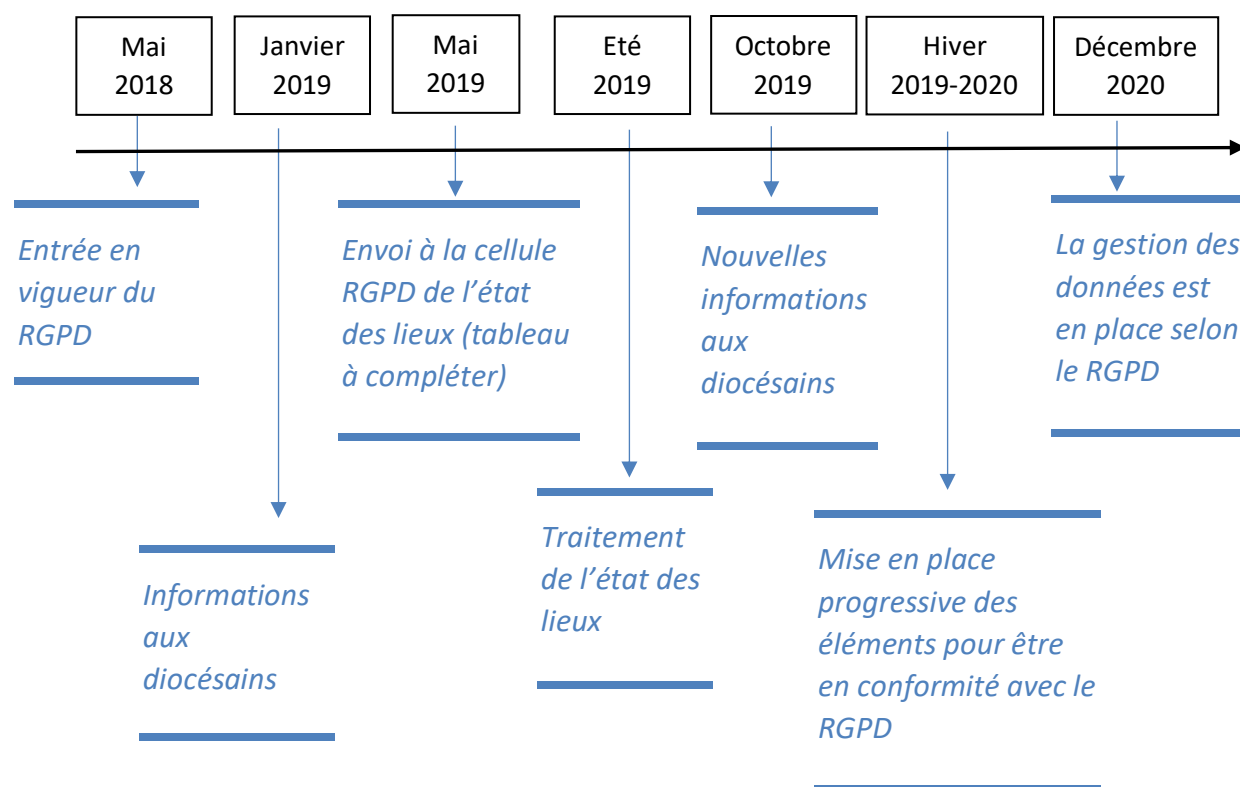
1. Demander systématiquement l'accord des personnes.
2. Leur indiquer la finalité du recueil et du traitement de ces données.
3. Ne collecter que les données nécessaires.
4. N'utiliser les données que dans le cadre annoncé.
5. Préserver l'intégrité des données et protéger l'accès et assurer la confidentialité des données.
6. Mettre en place une procédure si leurs données personnelles ont été piratées dans notre base.
7. Conserver les données sur une durée limitée et annoncée.
8. Tracer l'ensemble des documents mis en place servant au traitement des données personnelles.
9. Donner la possibilité aux personnes d'accéder à leurs données.
10. Donner la possibilité de rectifier ou de supprimer leurs données.

Première étape : l'état des lieux des fichiers dans le diocèse

Dans un premier temps, le tableau à compléter permet de visualiser où sont les fichiers et quels sont leur traitement et leur finalité afin de mettre en place nos 10 engagements.

Merci de compléter le tableau et de l'envoyer à la cellule RGPD du diocèse avant le 1^{er} juin 2019.

Calendrier pour une mise en œuvre progressive



Contact

Cellule RGPD
10 rue de l'Isle 10000 Troyes
rgpd@cathotroyes.fr
03 25 71 68 14